

<p>Taux d'intérêt annuels</p>	<p>Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte MasterCard HSBC (le «compte») est activé.</p> <p>Achats et frais : 19,9 % Avances de fonds : 22,9 % Transferts de solde : 22,9 % Chèques : 22,9 %</p>
<p>Période sans intérêt et délai de grâce</p>	<p>23 jours</p> <p>Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt sur les nouveaux achats et sur les frais d'au moins 23 jours si vous remboursez votre solde au complet avant la date d'échéance.</p> <p>Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, les transferts de solde et les chèques.</p> <p>Les intérêts commencent à s'appliquer sur les achats, les avances de fonds et les frais à compter de la date de la transaction et sur les transferts de solde et les chèques à compter de la date où ils sont inscrits à votre compte.</p>
<p>Paiement minimum</p>	<p>Votre paiement minimum est le montant le plus élevé des deux montants suivants : 3 % du solde impayé (arrondi au dollar le plus près) ou 10 \$, plus tous les montants en retard et les montants qui dépassent votre limite de crédit. Si le solde total impayé est de moins de 10 \$, le paiement minimum est égal au solde total impayé.</p>
<p>Opérations de change</p>	<p>2,5 %</p> <p>Vous serez facturé en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour faire des transactions en devises. Si vous effectuez des transactions dans une autre devise que celle du compte (ou obtenez un remboursement dans une telle devise pour un retour), nous convertissons le montant en dollars canadiens à un taux qui est de 2,5 % supérieur au taux de change de référence déterminé par Mastercard qui est en vigueur et que nous devons payer à la date à laquelle nous inscrivons la transaction dans le compte. Ce taux peut être différent du taux en vigueur à la date où vous effectuez la transaction.</p>
<p>Frais annuels</p>	<p>Aucuns</p>
<p>Autres frais</p>	<p>Ces frais seront portés à votre compte à la date de la transaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avances de fonds (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole MasterCard ou Cirrus^{MD} <ul style="list-style-type: none"> - GA au Canada - 2 \$; GA à l'extérieur du Canada - 4 \$ • Transactions au comptoir (succursale bancaire) : Etablissement financier MasterCard au Canada - 3 \$; à l'extérieur du Canada - 5 \$ • Virements télégraphiques, chèques de voyage, devises étrangères, mandats, paiement de dettes, paris, billets de loterie et jetons de casino (qu'on appelle «transactions en quasi-espèces» ; ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : 2,75 \$ <p align="right">Autres frais (suite à la page suivante)</p>

Autres frais (suite de la page précédente)	<p>Ces frais seront portés à votre compte le jour où la transaction est inscrite à votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiement ou chèque refusé : 25 \$ • Chèque fait à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada : 5 \$ • Copie supplémentaire de relevé mensuel ou de facture : 2 \$ • Offre promotionnelle de transfert de solde : Jusqu'à 5 % du solde transféré. Nous prélevons ces frais lorsque nous offrons un taux d'intérêt promotionnel sur un transfert de solde pour une période spécifique, qui est plus bas que le taux d'intérêt annuel qui s'applique aux transferts de solde à votre compte. Nous pouvons annuler ou réduire ces frais de 5 % au moment où le taux d'intérêt promotionnel vous est offert. Nous ne prélevons pas de frais de transfert de solde, sauf dans le cadre d'offres promotionnelles. <p>Ces frais seront portés à votre compte à la date du relevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépassement de la limite de crédit – si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée durant la période du relevé (les frais ne s'appliquent pas au Québec) : 29 \$
---	--

(2018-07)

Nous pouvons changer les taux d'intérêt et les frais de temps à autre. Pour en savoir plus, consultez la convention du titulaire de carte.

La carte MasterCard HSBC Premier World est une carte de crédit de *prestige* pour laquelle des frais d'acceptation plus élevés sont imposés aux commerçants.

Renseignements importants sur la carte MasterCard HSBC Premier World :

Pour demander la carte MasterCard HSBC Premier World, vous devez :

- être client HSBC Premier. Pour obtenir tous les détails sur l'admissibilité à HSBC Premier et tous les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure *Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers/Déclaration de renseignements*, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à www.hsbc.ca;
- répondre aux critères d'admissibilité imposés par MasterCard pour l'émission d'une carte de crédit de prestige. Par conséquent, nous pouvons vous demander de nous confirmer que vous avez un revenu annuel personnel d'au moins 60 000 \$ ou que le revenu annuel de votre ménage est d'au moins 100 000 \$.

Si vous n'êtes pas admissible à la carte MasterCard HSBC Premier World, vous pourriez être admissible à la carte MasterCard HSBC Premier ou à la carte MasterCard régulière (qui comportent des taux, des frais et des avantages différents). Pour découvrir la carte MasterCard de la HSBC qui vous convient le mieux, veuillez communiquer avec un représentant de la HSBC ou visitez le site www.hsbc.ca.